

**PROCES-VERBAL**  
**du Conseil d'Administration du jeudi 27 juin 2019**

Ordre du jour :

I) Affaires financières

- a. Bilan financier Mémorial de Caen
- b. Bilan financier voyage en Angleterre
- c. Bilan financier séjour Plein Air
- d. Nouveau tarif voyage en Allemagne
- e. Bilan financier voyage en Allemagne
- f. Décision Budgétaire Modificative : mouvement budgétaire
- g. Décision Budgétaire Modificative : prélèvement sur fonds de roulement
- h. Crédits globalisés
- i. Marché alimentaire

II) Affaires pédagogiques

- a. Assistants d'éducation, Accompagnants d'élèves en situation de handicap
- b. Service de vacances
- c. Bilan de fonctionnement de l'année 2018/2019
- d. Préparation de la rentrée 2019

III) Autres questions

- a. Achat d'un logiciel de notes
- b. Poste de direction unique

**PROCES-VERBAL**  
**de la séance du Conseil d'Administration**  
**du jeudi 27 juin 2019**  
**N° de la séance : 7**

Le quorum étant atteint, Madame La Principale ouvre la séance à 18h10.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Rousseau, enseignante.

**OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

**Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2019.**

**PROCES-VERBAL**  
**de la séance du Conseil d'Administration**  
**du jeudi 27 juin 2019**  
**N° de la séance : 7**

## **OBJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la Principale présente l'ordre du jour, en y ajoutant les points suivants :

- III) Autres questions
  - a. Achat d'un logiciel de notes
  - b. Poste de direction unique

**L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 27 juin 2019**  
N° de la séance : 7

### **I.a : BILAN FINANCIER MEMORIAL DE CAEN**

Monsieur le Gestionnaire présente le bilan financier (annexe 1) de la sortie pédagogique au Mémorial de Caen, qui s'est déroulée le 13 mai 2019.

**Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le bilan financier de la sortie au Mémorial de Caen.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 27 juin 2019**  
N° de la séance : 7

### **I.b : BILAN FINANCIER VOYAGE EN ANGLETERRE**

Monsieur le Gestionnaire présente le bilan financier (annexe 2) du séjour à Shoreham by Sea, qui s'est déroulé du 02 au 06 avril 2019.

**Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le bilan financier du séjour en Angleterre.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 27 juin 2019**  
N° de la séance : 7

### **I.c : BILAN FINANCIER SEJOUR PLEIN AIR**

Monsieur le Gestionnaire présente le bilan financier (annexe 3) du séjour à Sillé le Guillaume, qui s'est déroulé du 24 au 26 avril 2019.

**Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le bilan financier du séjour à Sillé le Guillaume.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 27 juin 2019**  
N° de la séance : 7

**I.d : NOUVEAU TARIF VOYAGE EN ALLEMAGNE**

Comme suite à une modification des tarifs des petits-déjeuners pris lors du voyage vers Munich, la part des familles a été modifiée, pour passer de 360 € à 343,50 €. Les familles seront remboursées de la différence.

Monsieur le Gestionnaire soumet au vote le nouveau tarif demandé aux familles pour le voyage en Allemagne.

**Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le nouveau tarif demandé aux familles.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 27 juin 2019**  
N° de la séance : 7

**I.e : BILAN FINANCIER VOYAGE EN ALLEMAGNE**

Monsieur le Gestionnaire présente le bilan financier (annexe 4) du séjour en Allemagne, qui s'est déroulé du 24 au 29 mars 2019.

**Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le bilan financier du séjour en Allemagne.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 27 juin 2019**  
N° de la séance : 7

**I.f : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE : MOUVEMENT BUDGETAIRE**

Afin de procéder à l'achat d'une chambre froide positive pour la cuisine, Monsieur le Gestionnaire demande une ouverture de crédits en OPération de mise en Capital (OPC) de 1 428 €.

**Les membres du conseil d'administration autorisent, à l'unanimité, l'ouverture de crédits en OPC de 1 428 €.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 27 juin 2019**  
N° de la séance : 7

## **I.g : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE : PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT**

Le fournisseur choisi initialement pour l'achat des casiers ayant fait défaut, Monsieur le Gestionnaire a choisi de les acheter à l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics), ce qui permettra d'avoir des casiers de meilleure qualité.

Le coût total des casiers est de 10 482,91 €. Le Conseil Départemental accordant au collège une subvention de 6 805 €, il reste à la charge de l'établissement **3 677,91 €**.

L'achat de bacs pour le rangement des bandes dessinées du CDI est également prévu, pour la somme de **480 €**.

Le logiciel de notes utilisé cette année étant très contraignant et peu efficace, les professeurs ont demandé l'achat du logiciel privé Pronote pour la prochaine rentrée. Ce logiciel, avec les options utiles pour l'établissement, coûte **2 700 €**.

Afin de procéder à ces achats, Monsieur le Gestionnaire demande le prélèvement sur fonds de roulement de **11 857,91 €**, qui permettra également de renflouer les lignes budgétaires pédagogiques, pour **2 000 €**, ainsi que la ligne transport, pour **1 000 €**, et le Service Restauration Hébergement (SRH), pour **2 000 €**.

Il précise qu'après ce prélèvement, le fonds de roulement du collège passera à 53 jours de fonctionnement.

**Les membres du conseil d'administration autorisent, à l'unanimité, le prélèvement sur fonds de roulement de 11 857,91 €.**

Arrivée de Madame Morice à 18h24.

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 27 juin 2019**  
N° de la séance : 7

## **I.h : CREDITS GLOBALISES**

Le Ministère a accordé une dotation pour les crédits globalisés de **810 €**. Cette dotation a été calculée pour les droits de reprographie (251 €) et les manuels scolaires (559 €).

Monsieur le Gestionnaire présente cette répartition des crédits globalisés.

**La répartition des crédits globalisés est adoptée à l'unanimité.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 27 juin 2019**  
N° de la séance : 7

## **I.i : MARCHE ALIMENTAIRE**

Une convention portant constitution d'un groupement de commandes, entre le Département de la Mayenne et le collège, pour l'approvisionnement en denrées alimentaires pour la restauration scolaire, est soumise au vote par Monsieur le Gestionnaire.

Ce marché concerne l'achat des denrées du lot 1 SPLO (Lactalis), et du lot 2 SYSCO (Davigel), et est sans engagement de somme.

Une nouvelle procédure concernant le lot 3 épicerie est lancé et fera l'objet d'une convention ultérieure.

**Les membres du conseil d'administration autorisent, à l'unanimité, Madame la Principale à signer la convention portant constitution d'un groupement de commandes pour l'achat des denrées alimentaires.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 27 juin 2019**  
N° de la séance : 7

## **II.a : ASSISTANTS D'EDUCATION, ACCOMPAGNANTS D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP**

Madame la Principale demande l'autorisation de recruter et de signer les contrats de travail des assistants d'éducation, dans la limite des moyens alloués par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Mayenne, soit 3 ETP (Equivalent Temps Plein), ainsi que des accompagnants d'élèves en situation de handicap.

Madame la Principale précise également qu'une assistante d'éducation a décidé de ne pas renouveler son contrat pour l'année prochaine.

**Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à recruter et à signer les contrats de travail des assistants d'éducation et des accompagnants d'élèves en situation de handicap.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 27 juin 2019**  
N° de la séance : 7

## **II.b : SERVICE DE VACANCES**

L'établissement ne comportant que 2 fonctionnaires astreints au service de permanence, Madame la Principale présente les dispositions prises pendant les congés d'été 2019 en application de la circulaire n° 96-122 du 29/04/96 :

- Fermeture de l'établissement **du 13 juillet 2019 au 25 août 2019 inclus.**

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 27 juin 2019**  
N° de la séance : 7

**II.c : BILAN DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2018/2019**

Madame la Principale présente aux membres du conseil d'administration le bilan de l'année 2018/2019, au regard des axes principaux du projet d'établissement, sous forme d'un diaporama (annexe 5).

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 27 juin 2019**  
N° de la séance : 7

**II.d : PREPARATION DE LA RENTREE 2019**

Madame la Principale présente aux membres du conseil d'administration un point d'étape sur la rentrée à venir (annexe 5).

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 27 juin 2019**  
N° de la séance : 7

**III.a : ACHAT D'UN LOGICIEL DE NOTES**

Comme précisé au point I.g, les professeurs souhaitent l'achat d'un logiciel de notes privé pour remplacer l'application utilisée actuellement, contraignante et peu efficace.

PROCES-VERBAL  
de la séance du Conseil d'Administration  
**du jeudi 27 juin 2019**  
N° de la séance : 7

**III.b : POSTE DE DIRECTION UNIQUE**

La communauté éducative souhaite un retour à deux postes de chef d'établissement ; un sur chaque collège (Les Garettes à Villaines la Juhel, et Jean-Louis Bernard à Bais).

Actuellement, le chef d'établissement des deux collèges est nommé à Villaines la Juhel, un poste de principal adjoint existant au collège de Bais.

Cette direction unique rend le poste de principal moins attractif, certaines personnes nommées pouvant refuser le poste en apprenant qu'elles auraient deux établissements à gérer, d'autant que le collège Les Garettes de Villaines la Juhel passe en catégorie 1, entraînant un salaire moindre pour le chef d'établissement.

Le poste de Principal Adjoint n'est pas non plus attractif, puisqu'il doit travailler en autonomie. D'ailleurs, depuis la mise en place de cette direction unique, ce poste a principalement été occupé par des faisant fonction ou des stagiaires, changeant régulièrement, rendant ainsi difficile l'organisation au sein du collège, notamment pour le personnel administratif

Cette organisation, pour le secrétaire et le gestionnaire, est d'autant plus difficile que, pour les signatures notamment, ils doivent attendre la venue du chef d'établissement, contraint à de nombreux déplacements entre les deux établissements.

Au niveau pédagogique, les deux établissements se situent dans deux communautés de communes distinctes, avec des partenaires culturels différents.

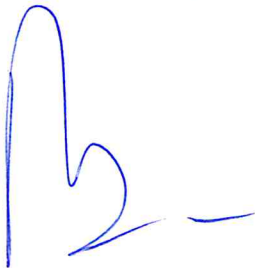
Les lycées de secteur des collèges de Bais et Villaines la Juhel sont également différents.

Enfin, il y a peu de compléments de service entre les deux établissements.

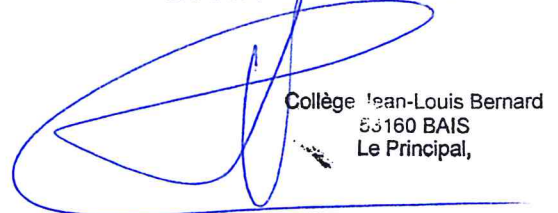
Madame la Principale étant nommée dans un autre établissement à la rentrée prochaine, elle remercie Madame Morice, Maire de Bais et Conseillère départementale, les parents d'élèves et les élèves pour les années passées au collège Jean-Louis Bernard.

La séance est levée à 20h00.

La secrétaire de séance



La Présidente de séance



Collège Jean-Louis Bernard  
53160 BAIS  
Le Principal,


**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du jeudi 27 juin 2019

N° de la séance : 7

Présidente de séance : Madame CRETON

Secrétaire de séance :

	NOM des membres	Titre et qualité	Emargement
<b>Membres de droit</b>	Madame CRETON	Principale	
	Madame OILLIC	Principale Adjointe	
	Monsieur GIRARD	Gestionnaire	
	Madame GERMAIN	Personnalité Qualifiée	
	Madame MAREAU	Personnalité Qualifiée	
<b>Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation</b>	Madame FOUGERAY	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Monsieur JEGO	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Monsieur LEGRAS	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Madame PERIGOIS	Personnel d'enseignement et d'éducation	 MCP
	Monsieur PHOCION	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Madame ROUSSEAU	Personnel d'enseignement et d'éducation	
<b>Représentants des Parents d'élèves</b>	Madame BONNIN	Parent d'élèves	
	Monsieur DAUTREPPE	Parent d'élèves	
	Madame DOUIN	Parent d'élèves	
	Madame JOSEPH	Parent d'élèves	 N. JOSEPH
	Madame MINALDI	Parent d'élèves	Excusée
	Madame TURBET	Parent d'élèves	Excusée
<b>Représentants des Elèves</b>	Madame HUET	Elève	
	Madame ROCHE	Elève	
<b>Représentants des collectivités territoriales</b>	Madame MORICE	Conseillère Départementale	 MORICE
	Monsieur BALANDRAUD	Conseiller Départemental	Excusé
	Madame GAUTUN	Conseillère Municipale	 S. Gautun
<b>Invités</b>	Monsieur FERRE	Représentant de la Communauté de communes	
	Monsieur BOEHLER	Agent comptable	Excusé